

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS Mercredi 25 septembre 2019 — salle communale de Mathod

A 19h. **Monsieur Stéphane Baudat,** Président, salue l'assemblée et remercie la Commune de Mathod qui nous accueille dans sa salle communale, remise à neuf dernièrement.

Il remercie de sa présence, Monsieur le lieutenant-colonel Pascal Pittet, commandant de l'Etat-Major.

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires ainsi que de 5 points à traiter.

### **OPERATIONS STATUTAIRES**

- a) appel nominal
- b) ouverture de la séance
- c) adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2019 à Ependes
- d) adoption de l'ordre du jour

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa vice-Présidente
- 4) Préavis 04/2019. Budget 2020. Rapport de la commission de gestion. Débat et vote
- 5) Divers et propositions individuelles

#### **OPERATIONS STATUTAIRES**

## a) Appel nominal

Le Président transmet ensuite la parole à **Mme Marie-Louise Miéville** secrétaire, laquelle procède à l'appel nominal des délégués assermentés des 11 Communes associées.

#### **RESULTATS:**

<u>Communes</u>: 10 Communes sur 11 sont présentes avec un total de 57 voix. (pas de délégué pour Suchy).



Délégués : 15 délégués présents sur 22.

M. Jean-Marie Luyet d'Orbe, est excusé et remplacé par M. Philippe Cochard.

Excusés:

3 M. Michel Greppin, Montcherand, M. Bernard Annen, Pomy, M. Cédric Pittet,

Suchy, tous non représentés.

M. Théophile Schenker, Mathod, excusé est remplacé par Mme Dominique

Meyer, qui devra être assermentée (point 1 de l'ordre du jour).

Non excusés: 3

# b) Ouverture de la séance

Le quorum largement atteint, l'assemblée valablement constituée est à même de délibérer et statuer sur tous les objets portés à l'ordre du jour. Le Président déclare la séance du Conseil intercommunal ouverte.

# c) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2019 à Ependes.

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation; il n'est donc pas lu. Celui-ci ne suscitant aucune remarque, le Président le soumet alors aux voix et c'est à l'unanimité qu'il est adopté.

Il remercie Mme Miéville de sa rédaction.

### d) Adoption de l'ordre du jour

Celui-ci est composé de 5 points à traiter. Le Président procède à son approbation qui obtient l'unanimité.

### 1) Assermentation

Le Président débute avec l'assermentation d'une déléguée au Conseil intercommunal

### - Madame Dominique Meyer de Mathod.

Après lecture de la promesse légale et à l'appel de son nom, elle prête serment et obtient ainsi le pouvoir de délibération et décision. <u>Portant ainsi à 16 sur 22 le nombre de délégués présents.</u>



# 2) Communications du Président du Conseil intercommunal

- **2.1** Le **Conseil extraordinaire** prévu en date du 20 novembre 2019 a été annulé et sera reporté au début de 2020. La Commune d'Yverdon-les-Bains se chargera de réserver une salle en ses lieux.
- 2.2 Les dates des prochains Conseils ordinaires sont annoncées comme suit :
  - Mercredi 10 juin 2020 à 19 h. Montcherand
  - Mercredi 30 septembre 2020 à 19 h. Orbe.
- **2.3** Un rappel est fait aux différents commissaires, afin qu'ils retournent dans les délais leur **décompte d'heures**, dûment rempli et signé.
- 3) Communications du CODIR par sa vice-Présidente
- **3.1 Madame Mary-Claude Chevalier** informe le Conseil intercommunal de l'état de santé de la Présidente du CODIR, **Madame Valérie Jaggi Wepf**. Celle-ci a repris son activité par un temps partiel progressif, et sera peut-être à même d'effectuer un plein temps d'ici la fin de l'année.
- 3.2 Informations politiques et opérationnelles :
- Un groupe de travail a été formé pour discuter d'un modèle financier Canton-Commune. Le bilan intermédiaire est attendu avec impatience au printemps 2020.
- Les trois systèmes informatiques, « informations polices » ont atteint leur obsolescence. Une discussion est en cours avec la Police coordonnée concernant le financement de leur remplacement. Ce dossier est traité par le Comité Directeur des Polices municipales, et fait actuellement l'objet de négociations.
- Opération Concorde: Celle-ci lie toutes les polices, pour des coopérations dans de grandes manifestions, telles que la Fête des Vignerons etc... Mais cela amène quelques péjorations pour la Police Nord vaudois. Pour y remédier, des principes de collaboration vont donc être mis en place, afin de permettre de tenir compte des particularités de chacun. Une discussion est en cours avec le Canton, afin de permettre à chaque corps de police de mieux pouvoir compter sur son personnel, dans sa région, plutôt que de le détacher dans des manifestations du Canton.
- Police de proximité: Le CODIR a décidé de développer l'activité de police de proximité dans les villages de notre association. La Commune de Suscévaz a été volontaire pour participer à un test, en cours avec le bus « Urbano ».



Dans le même élan, la Direction de Police va mettre en place une démarche proposant un « formulaire de qualité » qui sera proposé auprès des personnes ayant sollicité la police de proximité. Ce qui permettra ainsi à chaque Commune de mieux mettre en valeur le travail effectué.

En conclusion, Madame Chevalier remercie vivement l'Etat-Major pour son travail exceptionnel dans la région.

Monsieur Stéphane Baudat reprend la parole et poursuit avec le point 4

# 4) Préavis 04/2019. Budget 2020. Rapport de la commission de gestion. Débat et vote

La parole est de suite transmise au **Président-rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Jean-François Tosetti**, lequel porte à notre connaissance les remarques générales et particulières suivantes :

- 1) La répartition des charges s'opère désormais d'une part en fonction de la valeur du point d'impôt, calculée selon les chiffres de la péréquation 2018, et d'autre part en fonction de la population au 31 décembre 2018, également pondérée pour le solde, à répartir entre Yverdon-les-Bains (coeff.6) et Orbe (coeff. 4,5 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019).
- 2) Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 13'452'580.— (en hausse de CHF 589'440.— par rapport à 2019, soit + 4,6%, les recettes étant quant à elles, en hausse de CHF 749'000.— en raison du doublement du produit des amendes, qui atteint une niveau représentatif de l'activité opérationnelle découlant de la nouvelle organisation).
- 3) Les Communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité avant leur adhésion à Police Nord vaudois, paient toujours leur contribution à l'équivalent de deux points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 1'724'000.— (+76,8%) étant réparti entre Yverdon-les-Bains (83%) et Orbe (14,3%), selon la nouvelle pondération.
- 4) L'augmentation du poste « traitements » et des charges sociales (au total : +3,6%) provient des augmentations statutaires et promotionnelles du personnel, aucun poste supplémentaire n'ayant été alloué à la PNv pour 2020.
- 5) Les frais de formation sont en légère hausse (+8,6%), de même que l'achat de matériel spécialisé (+15,2%), en raison notamment de l'acquisition d'éléments spécialisés liés à l'équipement individuel ou balistique (casques, boucliers, etc...).
- 6) Le compte (611.3156) « entretien matériel spécialisé » enregistre une faible hausse (9,1%), due au renouvellement des licences de vidéosurveillance, de même que l'homologation périodique du radar mobile (acheté il y a 8 ans), il sera bientôt à remplacer.



- 7) La commission a relevé avec satisfaction que la ville d'Yverdon-les-Bains, mettait toujours son service des Ressources Humaines à disposition pour la gestion du personnel PNv, sans contrepartie financière.
- 8) La hausse (+17%) du poste « imputation interne de biens, services, marchandises » est due notamment au renouvellement du parc des véhicules (conclusion de leasing) et à la gestion des amendes (en raison de l'augmentation de leur volume).

En conclusion la commission de gestion propose d'adopter le budget 2020 tel que présenté par l'extrait du compte 611.

Le Président reprend la parole et ouvre la discussion.

M. Pierre Dessemontet s'exprime au nom de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains.

Il tient premièrement à regretter le fait, que l'absence de Mme Valérie Jaggi Wepf pour une grande partie de l'année, a conduit à une forme de rupture de liens entre le CODIR de la PNv et la Municipalité d'Yverdon-les-Bains. De légères incompréhensions semblent survenues entre certaines Communes membres de l'Association et la PNv. Une réflexion devra dès lors être faite afin de pouvoir s'assurer que dans le futur, une suppléance totale permette aux deux institutions de poursuivre leur travail dans de meilleures conditions.

Il désire aussi informer l'assemblée, que la ville d'Yverdon-les-Bains avait l'intention ce soir, d'amender le préavis 04/2019 du budget 2020. En effet la situation budgétaire de la ville est devenue extrêmement difficile. Celle-ci doit sans cesse rechercher de nouveaux moyens pour obtenir un budget équilibré et malgré cela, la situation d'austérité reste critique.

Mais, malgré la situation, après quelques émotions ressenties de la part de certaines Communes, et au vu des sommes extrêmement faibles de CHF 22'000.--, au regard de l'ampleur que prend le budget général de CHF 13'000'000.--, la Commune d'Yverdon-les-Bains a donc décidé, après de sérieuses réflexions, de ne plus amender le budget 2020. Elle l'acceptera tel que présenté par le préavis 04/2019.

Elle émet par contre le vœu pour qu'une solution soit trouvée, et ainsi éviter la rupture du lien, qui d'une certaine manière s'est créé cette année, de par la malheureuse absence de leur collègue Mme Valérie Jaggi Wepf.

M. Stéphane Baudat remercie la Commune d'Yverdon-les-Bains de revenir à plus de sagesse et au préalable, de renoncer à présenter un amendement au budget. Il espère qu'à l'avenir les solutions soient trouvées avant d'avoir à réagir devant le Conseil intercommunal.

La discussion étant toujours ouverte, M. Jean. François Tosetti désire intervenir sur le sujet.

Il se dit être très reconnaissant que la Commune d'Yverdon-les-Bains ait abandonné l'idée d'amender le budget.



En effet, le risque induit par ce comportement, fondé pour diverses raisons, aurait conduit à une dérive. Le Commandant ayant toujours proposé un budget établi de manière réaliste et non dans la perspective d'un éventuel coup de ciseau sur tel ou tel poste, sujet à éventuelle contestation. Au surplus, il rappelle qu'année après année, depuis la création de la PNv en 2012, les comptes sont meilleurs que le budget adopté par notre Conseil, et ce, dans une proportion bien supérieure à la réduction décidée par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains (1,26 pour mille d'un budget de CHF 13'425'580.--).

A sa connaissance, aucune Municipalité des Communes membres d'une association de communes n'a le pouvoir de modifier unilatéralement le budget, une fois que celui-ci ait été adopté par le CODIR. C'est en effet lors de cette discussion, qu'une telle revendication aurait dû être faite, de sorte qu'elle puisse être prise en compte dans le cadre de son élaboration.

Quant à l'absence de liens invoqués entre le CODIR et le Conseil intercommunal, celui-ci nous fait remarquer que les statuts sont clairs en ce sens; ils stipulent qu'en cas de vacance, le Conseil intercommunal pourvoit sans retard au remplacement du membre manquant.

Le Président reprend la parole et se dit satisfait de ce dénouement. Il mentionne au surplus que cela était une situation extraordinaire d'une personne en arrêt maladie, et non pas d'une démission. Qu'il y a eu beaucoup d'émotion.

La discussion se poursuit ; la parole est demandée par Madame Gloria Capt.

Celle-ci tient à faire remarquer que M. Dessemontet n'a fait que rapporter une décision municipale. Que la situation a été difficile en l'absence de Madame Jaggi Wepf et qu'il faut maintenant aller de l'avant.

Monsieur Nicolas Biselx s'exprime également en tant que membre du CODIR

Il tient à souligner le problème de gouvernance qui existe à la PNv. Mentionnant que l'Association est sous la tutelle de la ville d'Yverdon-les-Bains. Chaque Commune y a élu son membre au CODIR, et ses délégués au Conseil intercommunal, mais le pouvoir de décision est quasi nul. Il n'a pas l'impression que la gestion vienne de l'Association, mais plutôt de la ville d'Yverdon-les-Bains. Il ne connait aucune association qui fonctionne telle la Police Nord vaudois, et pense qu'il ne faut pas avoir peur de se tourner vers un changement plus appropré.

Madame Mary-Claude Chevalier désire intervenir et demande pour quelle raison la Commune d'Yverdon-les-Bains a un budget PNv complètement détaillé dans son budget communal, elle pense qu'il faudrait trouver d'autres solutions.



M. Dessemontet évoque quelques hypothèses, mais suggère d'y répondre lors d'un prochain Conseil. Il mentionne également que c'est la raison pour laquelle, la représentation politique au Conseil intercommunal PNv va être changée (nouveaux statuts PNv), par une délégation du Conseil communal, afin que ceux-ci puissent intervenir, et être ainsi partie prenante lors de l'établissement du budget.

M. Denis Roulier souligne que la Police Nord vaudois sans agent ; n'existerait pas. Que la chose importante à ses yeux reste la formation, face à la réalité du terrain.

Le préavis, le budget 2020 ainsi que le rapport de la commission ne suscitant plus aucune remarque, la discussion est close. Ils sont soumis à votation, lesquels sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail

# 5) Divers et propositions individuelles

**5.1 Monsieur le Lieutenant-Colonel Pascal Pittet,** tient à préciser que lors de l'élaboration du budget, aucun montant n'a été supprimé dans les différents points cités auparavant.

La parole n'est plus sollicitée, elle est close. Il est 20 h. **M. Stéphane Baudat** lève la séance et cède la parole à la Syndique des lieux.

Madame Eliane Piguet se fait un honneur de nous recevoir à la grande salle récemment rénovée. Et finalement c'est une verrée bienvenue qui a réuni l'assemblée.

Le Président

Stéphane Baudat

La Secrétaire

Marie-Louise MIEVILLE